

***Présentation budgétaire***  
***Année 2023***

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2022**

### ***Mot de la présidente***

Les mandats de l'Office sont donnés soit par le conseil municipal, soit par le comité exécutif en vertu de l'article 89 ou en vertu de l'article 83.

Les questions de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que les modifications au Plan d'urbanisme et l'examen de plans ou de politiques se font en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

L'Office a encore une fois mené beaucoup de dossiers en 2022 à diverses phases de leurs réalisations, et ce, toujours dans le contexte d'une lente sortie de pandémie. En premier lieu, dans la première moitié de l'année, les rapports de trois consultations entamées en 2021 ont été déposés. Il s'agit des consultations sur le secteur Saint-Ferdinand dans le Sud-Ouest, sur le campus MIL de l'Université de Montréal à Outremont et la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria.

Par ailleurs, quatre dossiers ont été initiés et terminés en 2022 soit le PPU de l'écoquartier de Lachine-Est, la modification réglementaire concernant l'emplacement de la Tour 6 du Square Children, des modifications sur les hauteurs et densités dans le Quartier chinois et le projet de développement sur le site du 4500, rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Deux dossiers, commencés en 2022, connaîtront leurs conclusions l'an prochain, soit des modifications réglementaires sur les usages pour le 1420, rue du Mont-Royal dans l'arrondissement d'Outremont et la vaste consultation sur le Projet de ville que nous avons intitulé « Réflexion 2050 ». Cette démarche en particulier a demandé des ressources considérables pour atteindre l'objectif de joindre le plus grand nombre possible de segments de la population montréalaise.

Finalement, le dossier de consultation sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers est toujours en suspens. Il s'agit d'un mandat donné à l'Office par le comité exécutif en septembre 2013.

Généralement, l'Office organise et tient un certain nombre d'événements en cours d'année. Ce fut le cas en 2022 avec la caractéristique qu'ils se sont faits dans le contexte du 20<sup>e</sup> anniversaire de notre organisation. L'Office a été partenaire d'un colloque d'un groupe de chercheurs universitaires du nom de « Villes, Régions, Monde – VRM » qui regroupe des professeurs de plusieurs universités. Ce colloque, qui s'est tenu les 26 et 27 octobre, se voulait une occasion de faire un premier bilan de l'action de l'Office après vingt ans et un grand nombre de consultations de différentes natures. On y a aussi évoqué l'avenir et les pistes qui s'ouvrent à l'Office, mais aussi à la consultation publique en général. Un compte-rendu de l'événement sera disponible au début de l'année prochaine.

Par ailleurs, nous avons développé un partenariat avec le Centre des mémoires montréalaises-MEM pour la mise au point de documents sur la genèse de l'Office et ses réalisations. On retrouve donc maintenant sur le site du MEM, des textes racontant l'Office, complétés par des entrevues des principaux acteurs qui ont été présents dans notre histoire. Une brochure papier a aussi été éditée. En parallèle, le journal Le Devoir publiait un cahier spécial sur l'OCPM dans son édition du 22 octobre, vingt ans jour pour jour après la première consultation menée par l'Office.

Finalement, nous avons collaboré et participé à un séminaire virtuel organisé par Héritage Montréal sur les vingt ans et le futur du Conseil du patrimoine et de l'Office.

Sous la rubrique du rayonnement, nous assurerons dans les prochains jours, une participation active à la conférence annuelle de l'Observatoire international de la démocratie participative, l'OIDP. L'Office est très impliqué auprès de cette organisation et est présent au comité de gouvernance.

Un mot sur les questions financières : cette année, nous n'avons pas pu réaliser tous nos mandats sans devoir faire une demande de crédits supplémentaires, comme cela a été régulièrement le cas dans l'histoire de l'Office. Cette demande se justifiait par une reprise générale de nos activités après la pandémie et aussi par la tenue d'une consultation publique hors norme, celle sur le Projet de ville, prélude à celle sur le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM). Aussi, à la sortie de la pandémie, nous avons pris la décision de maintenir toutes les activités de consultation en virtuel, donc tout hybride, ce qui occasionne des frais, bien entendu. Les budgets des consultations vont revenir à un niveau comparable ou supérieur à celui d'avant la pandémie dans le contexte des méthodes hybrides que je viens d'évoquer. L'option de crédits supplémentaires demeure donc toujours possible pour 2023, selon le volume et la complexité des dossiers que nous aurons à traiter. Nous continuons, par ailleurs, à plaider pour une augmentation de l'enveloppe de base de l'Office, enveloppe qui a peu bougé en vingt ans.

La présidente,



Isabelle Beaulieu

## **Mission et principales activités**

*L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces et de faire la promotion des meilleures pratiques en consultation publique.*

## **Organigramme et structure administrative**

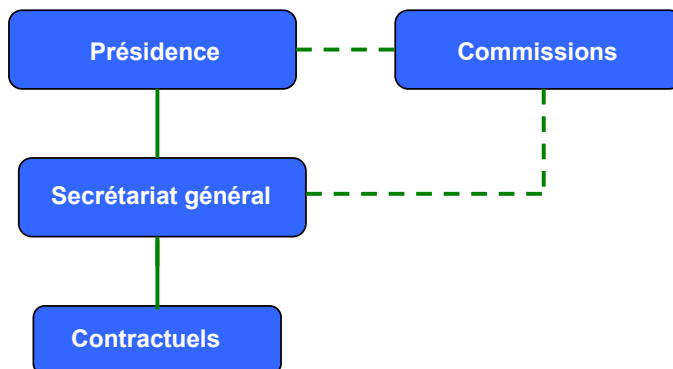
La présidence et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres *ad hoc* qui sont appelés par la présidence à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires *ad hoc* sont actuellement au nombre de 31. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général actuel est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. L'équipe de direction compte aussi un responsable du développement des démarches participatives. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception de l'actuel secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



## Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces ;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le Plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le Plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;

- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

## Activités

### Office de consultation publique de Montréal – 2022

Arrondissement	Activités	Dates importantes
Sud-Ouest	Secteur Saint-Ferdinand	Séance d'information : 9 juin 2021 Ateliers créatifs virtuels : 16 et 17 juin 2021 Ateliers (2) carte et maquette : 18 juillet 2021 Soirée synthèse : 1 <sup>er</sup> septembre 2021 Séance Q & R : 2021 Audition des opinions : 21 septembre 2021 Rapport : 24 janvier 2022
Outremont	MIL Montréal	Séance d'information : 2 septembre 2021 Séance Q & R : 16 septembre 2021 Audition des opinions : 19 octobre 2021 Rapport : 22 mars 2022
Ville-Marie	Ancien Hôpital Royal Victoria	Séance d'information : 8 septembre 2021 Séance Q & R : 23 septembre 2021 Visite guidée : 9 octobre 2021 Auditions des opinions : 10, 11, 12, 15, 19, 21, 22 novembre 2021 Rapport : 24 mai 2022
Lachine	PPU de l'écoquartier Lachine-Est	Séance d'information : 28 mars 2022 Séance de Q & R : 12 avril 2022 Auditions des opinions : 10 et 11 mai (pm et soirée) 2022 Rapport : 24 août 2022
Toute la ville	Réflexion 2050	Séance d'information : 5 avril 2022 Séance de Q & R : 21 avril 2022 Forum citoyen : 12 juin 2022 Forum citoyen-Quartiers de l'ouest : 17 septembre 2022 Forum citoyen-Quartier de l'est : 2 octobre 2022 Auditions des opinions : 11, 12, 13, 14, 18 et 20 octobre 2022 Rapport : à venir en 2023
Ville-Marie	Tour 6 du Square Children	Séance d'information-en présentiel : 28 avril 2022 Séance de Q & R-Hybride : 9 mai 2022 Audition des opinions-en présentiel : 31 mai 2022 Rapport : 29 août 2022
Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	4500 Hochelaga	Séance d'information : 2 juin 2022 Séance de Q & R : 16 juin 2022 Opinions en ligne : 17 juin au 18 août 2022 Audition des opinions : 30 août 2022 Rapport : 11 novembre 2022



<b>Arrondissement</b>	<b>Activités</b>	<b>Dates importantes</b>
Ville-Marie	Quartier chinois	Séance d'information : 4 mai 2022 Cafés-rencontres : 10, 11, 12 mai 2022 Séance de Q & R : 18 mai 2022 Auditions des opinions : 8, 9 (pm et soirée), 13 juin 2022 Rapport : 27 octobre 2022
Outremont	1420 Mont-Royal	Séance d'information : 17 octobre 2022 Séance de Q & R : 31 octobre 2022 Audition des opinions : 21 novembre 2022 Opinions en ligne : 1 <sup>er</sup> au 21 novembre 2022 Rapport : à venir 2023
Ville-Marie et Plateau-Mont-Royal	Consultation publique sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers	À venir

Toute la documentation pertinente aux consultations et activités, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## Budget

Les dépenses de l'Office sont déterminées par le nombre de mandats de consultation qui lui sont confiés et par les activités tenues dans le cadre de son mandat de promotion des meilleures pratiques de consultation publique. Il est donc toujours difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des activités qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2023.

Le budget de l'OCPM est voté par le conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la Charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office a été fixé à 2 717 000 \$ pour 2022. Après paiement des coûts fixes d'exploitation, un montant d'environ 1 300 000 \$ était disponible pour les frais directement liés aux différentes activités et consultations (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.).

En 2022, ces sommes n'ont pas été suffisantes pour réaliser toutes les activités de l'Office. Nous avons donc dû faire une demande de crédits supplémentaires de 500 000 \$ en cours d'année. Les crédits accordés dans le cadre du budget 2023 sont aussi de 2 717 000 \$.

## Évolution budgétaire 2021-2023

---

### 2021

Budget accordé	2 717 000 \$
Réel au 31 décembre	2 263 000\$

### 2022

Budget accordé	2 717 000 \$
+ Crédits supplémentaires	500 000 \$
Estimé des dépenses	3 085 000 \$

### 2023

Budget accordé	2 717 000 \$
Estimé des dépenses	2 717 000 \$

## ADDENDA

---

### Évolution budgétaire 2020 - 2023 par catégorie

	Réel 2020	Réel 2021	Estimé 2022	Projeté 2023
Rémunération	946 000\$	950 000\$	990 000 \$	935 000 \$
Avantages sociaux	146 000\$	158 000 \$	170 000 \$	150 000 \$
Transports et comm.	69 000 \$	105 000 \$	265 000 \$	220 000 \$
Services prof. & adm.	1 005 000\$	730 000 \$	1 200 000 \$	1 012 000 \$
Location et entretien	319 000\$	279 000 \$	410 000 \$	350 000 \$
Biens non durables	49 000 \$	41 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 534 000 \$</b>	<b>2 263 000 \$</b>	<b>3 085 000 \$</b>	<b>2 717 000 \$</b>
Autorisé en début d'année	2 666 000 \$	2 717 000 \$	2 717 000 \$	2 717 000 \$

Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe, bureau 1414  
14<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray  
Secrétaire général  
Courriel : [luc.doray@ocpm.qc.ca](mailto:luc.doray@ocpm.qc.ca)